

ON S'ABONNE... A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur... PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE...

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, days, feasts, fairs, moon phases, route designations, departure times, arrival times, and distribution in villages.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 22 Juillet 1865.

BULLETIN

On lit dans le Moniteur :

Le bruit d'une entente entre les grandes Cours de l'Europe pour la réunion d'un Congrès, est sans fondement. L'idée d'une délibération commune des puissances fut naguère proposée par l'Empereur afin d'aplanir les difficultés existantes et d'écartier celles qu'on pourrait prévoir.

La grandeur de cette pensée ne fut pas contestée. La lutte de l'Allemagne et du Danemark ne tarda pas à démontrer sa justesse; mais le gouvernement impérial laisse au temps le soin de justifier plus complètement encore les conseils de l'Empereur.

Les feuilles anglaises multiplient leurs statistiques électorales, et leurs chiffres varient à l'infini sans néanmoins modifier les résultats acquis d'une manière sensible. On a élu, jusqu'à ce jour, dit le Morning-Post du 19, 319 libéraux et 199 conservateurs. Les conservateurs ont perdu 46 sièges et les libéraux 30.

Une très grande inquiétude règne à Berlin, dans les cercles commerciaux et industriels; elle est causée par les proportions que prend la dissidence entre la Prusse et l'Autriche. On cite le nom de quelques personnages haut placés qui auraient déclaré que la guerre entre les deux puissances n'était pas impossible, même dans le courant de cette année.

Quelle que soit l'irritation qui existe entre les Cours de Vienne et de Berlin, il est certain qu'elles regarderont à deux fois avant de tirer l'épée l'une contre l'autre. Quoiqu'il en soit, la situation est très tendue et on ne voit pas trop comment la Prusse et l'Autriche feront pour mettre d'accord leurs intérêts.

Le Cabinet de Saint-Petersbourg aurait répondu sur un ton de mauvais humeur. Il aurait déclaré qu'il n'avait à donner aucun avis ni dans un sens ni dans l'autre, et qu'il resterait dans tous les cas, étranger à l'arrangement.

Le roi Victor-Emmanuel est attendu à Florence. Les journaux démentent la nouvelle donnée par l'Apennino, qu'une proposition officielle de Congrès soit parvenue au gouvernement.

Le gouvernement espagnol n'a pas approuvé la conduite tenue, par le représentant de l'Espagne, dans les dernières négociations avec la république du Chili.

Les lettres de Constantinople du 12, confirment la rentrée de Kibrish et de Buchdi dans le ministère. De plus, la disgrâce de Rizza-Pacha a cessé. Ce personnage a obtenu une audience du Sultan. Fuad-Pacha médite des réformes considérables. Il veut rétablir l'harmonie entre les grands personnages de l'Empire.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Angleterre.

Londres 19 juillet.

Il a été retiré aujourd'hui 19 livres sterling de la banque d'Angleterre. On croit que le taux de l'escompte sera élevé demain.

Plymouth, 19 juillet.

Le prince et la princesse de Galles sont allés à l'exposition de la société royale d'agriculture. LL. AA., accompagnées des lords de l'amirauté, ont ensuite rendu visite aux escadres française et anglaise. Le prince et la princesse sont allés à bord du Magenta. LL. AA. sont retournées dans la soirée à Mount-Edgumbe.

Valentia (Irlande) 19 juillet.

La Caroline est arrivée avec une portion du câble qui sera posé vendredi ou samedi, si la mer se calme. Le Great Eastern s'est rendu à Bantry, où il restera jusqu'à ce que cette portion du câble soit posée.

Autriche

Vienne, 19 juillet.

L'Empereur a adressé hier une lettre autographe au comte Pallfy pour l'informer qu'il le relève de ses fonctions de lieutenant de Hongrie en lui accordant la grand-croix de l'ordre de Léopold.

Dusseldorf, 19 juillet.

La Gazette Rhénane donne la nouvelle suivante : Les membres du comité pour la fête projetée en l'honneur des députés ont reçu une lettre du président de police qui considère le comité comme une association politique et le déclare provisoirement dissous, en s'appuyant sur la loi du 11 mai 1850, paragraphe VIII avec renvoi aux sanctions pénales du paragraphe 161.

Prusse

Berlin, 19 juillet.

La Correspondance provinciale termine ainsi un article sur la fête projetée à Cologne, en l'honneur des députés prussiens :

Il ressort clairement de toutes les lettres des députés et de toutes les manifestations du Comité, que cette affaire constitue une audacieuse tentative d'agitation démocratique et de provocation contre le Gouvernement royal. Les autorités feront rentrer certainement l'outrecuidance des menées du parti démocratique dans les limites convenables et garderont de toute atteinte l'ordre public dans l'Etat, en se fondant sur la Constitution et la loi.

Italie

Florence, 19 juillet.

Le roi est arrivé à Florence. La Gazette officielle dit que toutes les nouvelles parvenues au gouvernement relativement au choléra sont rassurantes.

Catane, 19 juillet.

Un tremblement de terre a eu lieu cette nuit à

Gianes. Il y a eu quelques victimes. Les dommages sont considérables.

Espagne

Madrid, 19 juillet.

Une réunion du parti progressiste aura lieu probablement, le 30 juillet, pour s'entendre sur la conduite à tenir aux prochaines élections.

Revue des Journaux

On lit dans le Constitutionnel sous la signature de M. Paulin Limayrac :

« La santé du Prince Impérial est entièrement rétablie. L'indisposition, comme on l'a dit dès le premier jour, était heureusement sans gravité. La France n'en a pas moins été émue, et cette émotion qui, grâce à Dieu, n'a duré qu'un jour, est facile à comprendre, dans un pays que les Napoléons ont deux fois sauvé de l'anarchie, et qui voit dans la dynastie impériale les véritables conditions d'ordre, de prospérité et de grandeur. Cette inquiétude populaire, témoignage touchant de reconnaissance et d'affection pour l'Empereur et l'Impératrice, a montré aussi quelles espérances se rattachent au jeune Prince qui sera un jour le Souverain de nos enfants. »

Le Journal des Débats reproduit le dialogue suivant, sous la signature de M. David :

« Qui êtes-vous, dit en substance la Gazette nationale de Berlin, aux habitants du Sleswig-Holstein? Vous dites que vous êtes la nation holsteinoise? Mais il n'y a de nation que celle qui s'est fondée et qui sait se défendre elle-même. Est-ce vous qui avez brisé le joug des Danois? — C'est nous. — Est-ce vous qui empêchez les Danois de revenir? — C'est nous. — Est-ce vous qui vous êtes battus à Düppel? — C'est nous. — Faites des protestations aussi fières qu'il vous plaira pour prouver que vous êtes un peuple affranchi et non pas un peuple conquis. Personne mieux que nous ne sait que nous sommes des conquérants et non des libérateurs. Personne ne sait mieux que nous que vous êtes conquis et bien conquis. — Voilà comme on raisonne à Berlin. Le raisonnement est vrai ou faux; il n'est certainement pas pire que les raisonnements qu'on a pu jamais faire à Copenhague sur les duchés, du temps que les duchés

Et, prenant une pique, il enfonce dans la poitrine d'un soldat qui ouvre les yeux et rend immédiatement le dernier soupir. A la clarté de la lampe, Philippe aperçoit la cruche et les timbales d'étain.

— Ils sont ivres! Oh! les misérables! ils auront laissé échapper Césari Tornéo.

Et Philippe court au pont-levis, il était levé; mais la passerelle à côté faisait communiquer les deux bords du fossé.

— C'est par là qu'ils se sont tous enfuis! Oh! je les rattraperai!

Il revient sur ses pas; en passant devant le poste, il entend des baillements sonores. Les soldats s'éveillaient, il entre.

— Ivrognes! s'écrie-t-il, c'est donc ainsi que vous faites la garde? Vous serez tous pendus!

Ces dernières paroles produisent un effet magique: tous les soldats sont debout, ils courent aux armes.

— Ivrognes! Il est trop tard! mes prisonniers sont partis!

Les soldats ne comprennent rien à cette colère furieuse: ils croient à un dérangement du cerveau chez le seigneur de Salviac; et, en apercevant surtout leur camarade baigné dans son sang, ils se mettent sur leurs gardes, décidés à se défendre par tous les moyens.

— Tous à cheval! ordonne Philippe. Qu'on baisse le pont-levis et qu'on m'attende! Ne laissez sortir personne du château!

Les soldats vont aux écuries. Philippe entre dans son appartement: il somme, personne ne vient. Vous savez que Perrinet était son serviteur intime; à cette heure avancée de la nuit, surtout, Perrinet, seul, ré-

Les nouveaux abonnés auront droit à tout ce qui a paru du roman en cours de publication. Nous le tenons à leur disposition dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 22 juillet 1865.

CESARI TORNEO

(ÉPIQUE DU QUERCY AU XIV^e SIÈCLE)

Par M. B.

54

QUATRIÈME PARTIE.

Suite du Chapitre VI.

— De l'or, n'est-ce pas? Je le refuse. L'or qui vient de tes mains est impur comme elles, et puis, ne t'y trompe pas, je ne suis point avide de richesses. Lorsque, pour trente livres que tu m'as données, j'ai menti audacieusement devant les hommes et devant Dieu, j'avais faim, j'avais froid, j'étais mourant de misère, et j'ai saisi la branche empoisonnée qui me retenait à la surface du fleuve de la vie. A cette heure, mes doigts sont purifiés, j'ai fait l'aveu de mon péché et mon péché m'a été remis.

La reproduction est interdite.

— Ah! tu veux railler, Césari, en me parlant sur ce ton?

— Je ne raille pas.

— Eh quoi! tu parles comme un homme parfaitement en règle avec la conscience, comme celui que le sacrement de pénitence a lavé de ses souillures, et tu viens te venger, te venger comme...

— Comme tu as voulu le faire, oui.

— Moi, je suis un monstre, tu l'as dit, mais toi?

— Moi, je te ressemble. Oublie, si tu le veux, oubliée ce qui touche à ma conscience, et ne vois plus en Césari Tornéo que le pareil de Philippe de Jean, et dans le supplice que je t'impose, que la peine du talion!

Comme Césari achevait ces mots, un éclair éblouissant illumina le souterrain. Le sol trembla; il se fit un bruit épouvantable; puis tout rena subitement dans une obscurité profonde. L'air resta imprégné d'une forte odeur de soufre. Et Philippe de Jean roulait sur la terre de son cachot en criant :

— Je suis mort!

A ce cri, Césari Tornéo, que le courant électrique avait d'abord un peu suffoqué, se dirigea vers la sortie du souterrain, en disant :

— Philippe de Jean! Dieu t'a frappé, qu'il te pardonne!

Mais Philippe de Jean n'était pas mort. Anéanti momentanément par une violente commotion, il ne tarda pas à reprendre ses sens sous l'influence de la fraîcheur du sol où il était couché. O prodige! ses fers ont disparu! une irritation à la surface de la peau comme à la suite d'une brûlure, marque seule la place des anneaux aux pieds et au cou. Le fluide électrique a fondu les chaînes. Philippe de Jean est libre.

étaient unis au Danemark. Etait-ce bien la peine que les citadins de Kiel et les paysans des bords de l'Eider fissent tant de bruit, se donnassent tant de mouvement et se missent en posture de bouleverser l'Europe pour échanger des baillis danois contre les caporaux de Brandebourg? Tu l'as voulu, George Dandin. » C'est la vulgaire moralité qui ressort de plus d'un événement européen depuis quelques années.

La presse parisienne compte un organe de plus : « *La Liberté* » Voici en quels termes s'exprime M. Charles Muller, son rédacteur en chef :

« Nous isoler de toutes les passions de parti, ne nous occuper que des intérêts du pays, élever un organe parfaitement indépendant et du gouvernement et des partis qui le combattent, approuver tout ce qui est bien, blâmer tout ce qui est mal, apporter dans toutes les questions un jugement parfaitement libre, et désintéressé, voilà la mission que nous nous sommes proposée. Nous n'y faillirons pas. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, le 20 juillet 1865.

L'Empereur est parti ce matin, à 9 heures, pour Plombières. L'Impératrice l'accompagne jusqu'à la gare. L'Impératrice et le Prince Impérial, dont la santé est complètement rétablie, partiront demain pour Fontainebleau. Le séjour de l'Empereur à Plombières sera de trois semaines.

— S. M. l'Impératrice est partie aujourd'hui à 5 heures de l'après-midi, pour Fontainebleau avec le Prince Impérial.

— La partie officielle du *Moniteur* contient des décrets : portant que la direction des poudres et salpêtres, aujourd'hui placée dans les attributions du ministre de la guerre, est et demeure supprimée. Les opérations dont elle était chargée sont partagées entre le ministère des finances et le ministère de la guerre.

— L'Empereur a reçu, avant-hier, M^{me} la duchesse d'Abrantès qui a quitté le service du Palais-Royal. On croit que la duchesse va être attachée comme dame du Palais à l'Impératrice.

— Avant-hier, a eu lieu à la Madeleine, le mariage de M^{lle} Mirès, veuve du prince A. de Polignac, avec M. G. Rozan (de Marseille). M. Deguerry officiait. Les témoins de l'épouse étaient ses deux beaux-frères, les princes Camille et Edmond de Polignac et M. le comte de Poret; les témoins de M. Rozan étaient son frère Eugène et M. Louis Veillot.

— Le *Moniteur* annonce que l'Empereur est arrivé à Plombières, hier soir, à 7 heures 20 minutes. Dans la soirée, Sa Majesté a parcouru la ville, splendidement illuminée, au milieu d'une foule immense qui lui a fait l'accueil le plus enthousiaste.

— L'Empereur est installé, à Plombières, dans un très-élégant hôtel qui est voisin de l'établissement thermal et qui est une propriété du département. L'Empereur n'était pas venu à Plombières depuis 1858.

Plombières a subi une complète transformation due à l'initiative de l'Empereur. En 1858, Sa Majesté indiqua elle-même le plan général de travaux considérables. Ces travaux, poussés avec une grande activité excitaient tellement l'intérêt de l'Empereur, qu'il a voulu, à deux reprises différentes, s'en rendre compte lui-même.

pondait à l'appel du timbre. Philippe somme encore, mais inutilement. Il appelle Perrinet, Perrinet ne répond pas, et pour cause. Au comble de l'irritation et de la colère, Philippe court aux communs, éveille ses domestiques et leur demande Perrinet. A grand peine les domestiques font entendre à leur maître que, par ses ordres, Perrinet les a dispensés, pour une fois, du service ordinaire. Alors, une idée cruelle naît dans l'esprit de Philippe à l'endroit de son serviteur favori. Il descend à la salle à manger : la table est mise, la coupe du seigneur est à moitié remplie d'un vin gluant et parfumé.

— Voyons, dit Philippe en s'asseyant, que je rappelle mes souvenirs : C'est bien cela : en me mettant à table, pour souper, j'ai vidé ma coupe remplie par Perrinet; j'allais redoubler lorsque... Oh! c'est affreux! trahi! trahi par Perrinet!

Philippe se leva dans un état d'exaspération indicible. Il courut au vestiaire, s'équipa et s'arma. Puis, il alla aux écuries : trois de ses meilleurs chevaux avaient disparu!

— Ah! je comprends maintenant, fit-il, en s'apercevant du vol; je comprends, ils sont partis à cheval. Mais, se demanda-t-il, ils ont pris trois chevaux et ils sont quatre à se sauver, car Perrinet a suivi les Lentilhac. Après tout, il est possible que César eût son cheval à lui. Je suis donc forcé d'ajourner ma vengeance; mais je l'accomplirai, dussé-je mourir à la peine!

Au château, cependant, tout était en révolution, le bourg même s'était réveillé. Comme il arrive dans toutes les paniques, il y avait là plus de bruit que d'effet. On criait, on courait aux armes, l'ennemi

— Pendant l'absence de l'Empereur, les réunions ordinaires des ministres auront lieu à Fontainebleau sous la présidence de l'Impératrice.

Pour extrait : Laytou.

Chronique locale.

ELECTIONS MUNICIPALES. VILLE DE CAHORS

Liste présentée par l'Administration municipale.

- MM. BESSIÈRES, Louis-Achille, Maire.
- AUSSET, Alexandre, médecin.
- DUFOUR, Emile, avocat.
- MAYZEN, Pierre-Jules, avoué.
- CAVAIGNAC, Edmond, propriétaire.
- CHAMBERT, Henri, négociant.
- CANGARDEL, Paul, banquier.
- DE FLAUJAC, Fabien, avocat.
- FICAT, Victor, architecte.
- CELIÈRES, Edouard, médecin.
- CAMBRES, Paul, avocat.
- LACOMBE, Jean-Auguste, médecin.
- CALMELS, Joseph-Alexandre, Avocat.
- GINTRAND, Antoine-Guillaume, négociant.
- FAVAS, Auguste, agent-voyer en chef.
- VERDIE, François, médecin.
- BESSE DE LAROMIGUIÈRE, Henri, vice-président du Tribunal civil.
- DEPEYRE, Louis-Victor, juge de paix.
- DELPORT, Joseph, propriétaire.
- LABIE, Louis, notaire.
- LACROUX-LACOSTE, J.-F., ancien magistrat.
- DE PEYRONNENQ, Alexandre, avocat.
- CAVIOLE, Charles, médecin.
- NOEL, Cyprien, ancien greffier.
- ROUQUETTE, Urbain, pharmacien.
- IZARN, Jean-Pierre, juge de paix.
- LABOURIANNE, entrepreneur.

Nous recommandons cette liste au choix de nos concitoyens. Les noms qui la composent, par les intérêts qu'ils représentent et les garanties qu'ils offrent, doivent sortir de l'urne électorale à une grande majorité.

Par arrêtés préfectoraux du 20 juillet 1865, ont été nommés : MM. Lagarde, instituteur communal à Crégols; Destal, instituteur provisoire à Maxou.

Par arrêté, en date du 18 juillet dernier, M. le directeur général de l'Enregistrement a nommé à l'emploi de receveur à Bretenoux, M. Baumes, en remplacement de M. Roberthie, appelé à une autre destination.

Si nous sommes bien informés, la Compagnie d'Orléans prend ses dispositions pour faire des trains de plaisir qui permettront aux populations desservies par ses lignes depuis Limoges jusqu'à Rodez, Agen, Montauban et Toulouse, d'aller assister à la fête de l'Empereur, du 15 août, à Paris.

La durée du séjour dans la Capitale serait de 3 jours.

Les trains se composeraient de voitures de 2^e et 3^e classe.

Les prix seraient fixés comme il suit :

Au départ à Agen	2 ^e cl.	3 ^e cl.
— Penne	45 fr.	35 fr.
— Libos		

Les billets pour ces trains seraient délivrés dans les gares ci-dessus dénommées dès les premiers jours du mois d'août.

Il n'est pas douteux que les populations profiteront avec empressement de cette occasion pour aller voir la Capitale et les fêtes du 15 août de Paris, reconnues pour être les plus belles du monde.

était partout et ne se trouva nulle part. Cette nuit fut une nuit de trouble et d'agitation.

Philippe de Jean alla lui-même donner contre ordre aux soldats qui l'attendaient à cheval. Il apprit d'eux ce qu'avait fait Perrinet au poste. La connivence de ce domestique devint par là d'une évidence manifeste. Philippe se proposa bien de se venger aussi de lui.

Au jour, le seigneur de Salviac dépêcha des hommes aux capitaines anglais et aux seigneurs français adhérents à leur cause qui entraient dans le complot d'une tentative sur Figeac. Il les invitait à se rendre prochainement auprès de lui, pour arrêter enfin une expédition destinée à établir la puissance anglaise dans tout le pays du haut Quercy. Au lieu de sang, Philippe, quoique déjà vieux, n'avait plus que du feu dans les veines. Il ne pouvait plus désormais vivre que d'une vie de combats meurtriers. Aussi, comme il pressa les préparatifs de l'expédition! comme il prodigua ses trésors pour acheter des chevaux et souder des hommes résolu! Ces richesses immenses, qu'il avait ramassées pour servir de piédestal à la grandeur et à la puissance de son fils, il les sacrifiait volontiers pour la réalisation d'un rêve qui soutenait encore son existence. S'il parvenait à se venger, peu lui importait de mourir, ensuite, sur un lit moelleux ou sur un fumier, sans secousse, ou dans les terribles souffrances de l'agonie la plus longue et la plus atroce!

VII.

LE JOUR DES NOCES.

Entendez-vous l'airain sacré lançant dans les airs

La pluie tant désirée est venue à point pour le grand bien de nos récoltes. Jendj, vers 5 heures du soir, une douce ondée est tombée et a duré jusqu'au lendemain matin à 10 heures. Jamais averse ne mérita mieux le nom de pluie du ciel.

AVIS IMPORTANT.

On engage de nouveau le public à payer les contributions de toute nature avec des pièces de 50 centimes et de 20 centimes, dont le retrait est prescrit par la loi du 25 mai 1864.

Mercredi dernier on célébrait à la chapelle de l'hospice de Cahors, la fête de St-Vincent-de-Paul. Les fidèles s'étaient rendus en foule aux offices. Diverses Communautés religieuses y assistaient. M. Guyot, économiste du grand séminaire, a dit la messe. Aux vêpres, M. Ducos, vicaire de la Cathédrale, a fait entendre du haut de la chaire sacrée de belles paroles.

La bénédiction du St-Sacrement a clôturé cette cérémonie.

On nous écrit de Puy-l'Evêque :

Un fait grave, et dont les suites auraient pu être funestes, s'est produit, mardi dernier, dans la commune de Mauroux. M. de J. et M. B. ne vivaient pas en bons rapports depuis longtemps. M. de J., voulant tenter un rapprochement, ménagea une entrevue dans la salle de Maison d'école. Comme il tendait avec bienveillance la main à M. B., celui-ci sortit un couteau de sa poche, et répond par des coups à cette intention conciliatrice.

M. de J. a reçu trois blessures à la tête, une seule présente quelque gravité.

Sans l'intervention d'un témoin de cette scène, qui a arrêté le bras du coupable, on aurait sans doute à déplorer un malheur.

— Le jeune Bouysson, âgé de quatorze ans, menait, dans la soirée du 19, des chevaux à l'abreuvoir. Tout à coup, le cheval qu'il montait se cabra et jette à terre le malheureux enfant qui, ayant eu l'imprudence de s'attacher le bridon au poignet, est traîné à une assez grande distance. Deux médecins mandés aussitôt ont constaté de graves lésions intérieures, et désespèrent de sauver le malade.

On nous écrit de Figeac :

La foire du 15 juillet a donné lieu à peu d'affaires. Le manque de fourrages fait vendre à des prix très-bas les bestiaux destinés au travail tandis que ceux achetés pour l'abattage se livrent à des prix élevés.

On comptait sur le champ de foire :

50 bœufs gras. 32 se sont vendus au prix moyen de 385 fr. ou 55 c. le kilo. 90 paires de bœufs de travail se sont vendus de 350 à 400 fr. la paire. 80 paires de jeunes taureaux de 250 à 280 la paire. 27 veaux de 70 à 80 c. le kilo.

Pas de hausse sur les moutons gras qui se sont livrés à 50 et 55 c. le kilo.

La halle était suffisamment approvisionnée. 60 hect. de froment nouveau se sont vendus 16 fr. l'hectolitre. 312 hect. de froment vieux 16 et 17 fr. l'hect.

30 hect. de seigle, 12 fr. 50 l'hect. Le maïs s'est vendu 15 fr. l'hect.

Les fèves 20 fr. Les châtaignes 4 fr. 50.

Les pommes de terre manquaient. Il est à craindre que si la sécheresse continue ce tubercule fasse entièrement défaut.

les joyeuses notes de son plus joyeux carillon? Sentez-vous l'odeur suave de l'encens dont les nuages parfument la voûte de l'antique moulin? Voyez-vous la foule dans ses habits de fête, pieusement agenouillée sur les dalles du Saint-lieu? Et, près de l'autel, apercevez-vous cette jeune fille, vêtue de la robe d'innocence, et ce jeune seigneur paré de son plus riche costume?

Elle, c'est Ricarde Buffet. Lui, c'est Bertrand de Lentilhac.

Ce vieillard officiant en habits pontificaux, c'est l'abbé Gérard; l'oncle du jeune homme; le père spirituel de Ricarde.

Enfin, il s'accomplit, ce mariage désiré par le consul de Cahors!

L'art et la nature se sont donnés le mot pour faire de Ricarde une délicieuse fiancée. De sa main impitoyable, le chagrin avait effacé les couleurs les plus fraîches, les plus suaves; mais la main réparatrice du bonheur vient embellir de nou; au cette tête charmante. Comme le feu de son oeil s'est ralumé! Comme le sourire se joue sur ses lèvres de rose! Comme elle est belle, et comme elle est heureuse! Oh! c'est quelle aime tant son fiancé?

L'amour honnête, l'amour vrai, l'amour saint se complait dans une fière satisfaction, résultant de la valeur personnelle de l'objet aimé. Ce qui fait l'orgueil de Ricarde, son amour, ce sont les nobles qualités de Bertrand de Lentilhac. Elle l'aime parce qu'il est brave, loyal, distingué par le cœur, par le corps et par l'esprit. Or, que peuvent produire toutes ces belles qualités, j'allais dire toutes ces vertus, chez celui qui les possède? Assurément, un fond d'affection et de tendresse qui préside sur le toit conjugal,

— Le nommé Boulouyrie (Pierre), âgé de 42 ans, carrier, de profession, était venu le 17 à Capdenac recevoir la paie. Le soir, en compagnie de plusieurs autres ouvriers, on but un peu plus que d'habitude. Vers 10 heures, Boulouyrie vint s'accouder à la fenêtre de la chambre de l'auberge où ils soupaient. Les camarades ne s'étonnèrent pas de cette position et sortirent. Comme ils arrivaient dans la rue, une masse inerte tombe à côté d'eux. C'était Boulouyrie qui dans la chute s'est ouvert le crâne. Il est à supposer, que ce malheureux ouvrier s'était endormi sur la fenêtre, et que la partie supérieure penchée en dehors, avait entraîné le reste du corps.

On a transporté le cadavre à l'hospice de Figeac.

La planète Vénus, qui entrait dans la période de son plus vif éclat le 13 juin dernier, arrive à son périhélie occidental. Pendant cette période préte par l'annuaire astronomique, les personnes douées d'une bonne vue peuvent apercevoir la planète Vénus en plein midi. Le soir, elle se distingue de toutes les étoiles, par sa grosseur et par la vivacité de sa lumière.

Le sieur Rivière a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de mettre en loterie les objets qu'il avait exposés, et qui ont eu le 1^{er} prix (médaille d'argent). Les personnes à qui on n'aurait pas soumis la liste, et qui désireraient des billets, sont informées que le dépositaire est le sieur DELSAUD (Etienne), attaché au service des bureaux de la Mairie.

AVIS

Le sieur AUSSET (François), sans profession, de Lalbenque (Lot), a été obligé de payer diverses sommes ou fournitures empruntées à son insu, par Ausset (Alexandre), jeune, son fils, étudiant. Pour éviter à l'avenir toutes plaintes ou réclamations, il prévient le Public, et surtout les marchands, aubergistes et limonadiers, qu'il ne paiera aucune des dettes que son fils pourra contracter, à partir de ce jour.

Cahors, ce 22 juillet 1865.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1^o des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0; 2^o des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0, de 1863, livrées au cours de la Bourse; 3^o des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 19 juillet Bouysson (Hippolyte), rue Fénélon.
- 20 — Rigal (Firmin), Cabessut.
- 21 — Contival (Joseph) rue Brives.
- 21 — Contival (Léon), rue Brives. Jumeaux.

Mariages.

- 19 — Valéry (Jean), cocher et Lachaise (Rosalie), modiste.

Décès.

- 20 — Peret (Joseph-Henri), 44 mois, rue de la Mairie.
- 21 — Alazard (Henri), 17 mois, rue Rempart.
- 21 — Conquet (Louis), 20 mois, Cabessut.
- 22 — Gaussores (Marie), 54 ans, rue des Boulevards.

un ciel pur et serein : Et les vœux de Ricarde ne vont pas au-delà.

Au reste, tout concourt à la convenance de cette union, le jeune homme a quelques années de plus que la jeune fille, juste ce qu'il faut pour accorder la suprématie de l'âge avec celle du sexe. Il représente une race aussi noble par ses sentiments que par son antiquité: Ricarde, il est vrai, ne retrouve pas le nom de ses ayeux dans les fastes des premiers temps de la monarchie française, mais les Buffet comptent parmi ceux que le travail et la probité ont mis au rang des grands seigneurs. Bertrand est riche : Ricarde, aussi riche que son fiancé, ne se trouvera jamais dans le cas de demander à son mari autre chose que de l'amour. Enfin, tous les deux, élevés dans les mêmes idées, sont attachés à la même foi religieuse et politique.

Le mariage a lieu un mois après l'évasion de Déodat et de Bertrand des oubliettes du château de Salviac. Les souffrances que le père et le fils ont endurées pendant cette horrible captivité n'ont pas laissé de trace sur leur figure; je ne dis pas qu'il en soit ainsi de leur cœur. Mais, en ce jour de fête, la joie règne sur tous les fronts; l'on est tout au bonheur. Déodat a invité plusieurs grands seigneurs, des environs; la compagnie est nombreuse et distinguée. A voir tant de monde en fête, on ne se douterait pas que l'Anglais tient sa torche allumée, sa lame au poing, prêt à promener l'incendie et la mort dans les champs du Quercy.

(La suite au prochain numéro).

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 16 juillet 1865. 1,1224 1/2 versements dont 3 nouveaux 400 2 remboursements Pour la chronique locale, A. Layton.

Extérieur.

RUSSIE.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 13 juillet :

Hier, un ouragan épouvantable est venu s'abattre sur la capitale de l'empire russe. La force de l'ouragan a été telle que les murs des maisons les plus solides craquaient comme dans un tremblement de terre. Les fortes plaques de fer qui couvrent les maisons ont été arrachées et emportées au loin comme des feuilles.

L'ouragan a occasionné une quantité incalculable de sinistres sur la Néva. Ce fleuve a été littéralement couvert de débris de toutes espèces; il présentait le même aspect qu'au printemps, quand le dégel, quand il est tout couvert de glace flottante. Un nombre considérable de barques chargées, stationnées sur la Néva ont été littéralement brisées. La plupart des arbres dans les parcs d'été et les plantations sur les promenades ont été déracinés et les statues en marbre renversées; quelques toits de maisons ont été arrachés et jetés dans l'espace.

On n'a pu constater encore exactement toutes les pertes; mais elles sont très considérables. Plusieurs personnes ont péri sur la Néva.

ROME.

On apprend de Rome, 17 juillet, qu'un grand incendie a eu lieu au palais Sésarra. La galerie des tableaux a été sauvée.

GRÈCE.

Athènes, 18 juillet.

Bien qu'il y ait lieu, malheureusement, de constater que les dernières élections ont été, en grande partie, entachées de violences et d'illégalités, la Chambre, qui avait à statuer sur leur validité, les a sanctionnées. Les quelques orateurs qui ont eu le courage de signaler des fraudes, des manœuvres déloyales, indignes d'un peuple qui aspire à compter parmi les Etats constitutionnels, ont été l'objet de quolibets et de rires à la tribune même. La presse, il est vrai, n'a pas hésité à flétrir les intrigues des candidats et la pénalité des électeurs, mais ces protestations sont restées sans influence sur l'attitude de la Chambre. Les hommes sérieux les vrais patriotes l'attendent maintenant à l'œuvre; mais, il faut bien l'avouer, ses débuts ne sont pas de nature à encourager les espérances des bons citoyens.

Une dépêche de Constantinople, du 18/30 juin, annonce que, par suite de quelques cas de choléra, constatés en cette capitale, de sévères mesures de précaution sont prises pour circonscrire, autant que possible, les effets de l'épidémie. Quant à nos autorités, elles veillent sur tout le littoral à la plus rigoureuse observation des règlements sanitaires.

Le roi est attendu, ici, pour samedi ou pour dimanche prochain.

M. Pagès-Dupont notre compatriote, banquier à Paris et ancien rédacteur de l'Union, vient de publier un article intéressant du département du Lot. Nos lecteurs le liront certainement avec plaisir.

Recherches historiques sur le Quercy.

Depuis un certain nombre d'années, la science historique a accompli des travaux considérables qui

éclairaient le passé de rayons nouveaux. Parmi les centres nombreux où les études locales sur les institutions, les monuments et les hommes illustres sont tout à fait à l'ordre du jour, nous rencontrons le département du Lot, qui est en très-grande partie le continuateur géographique de la province du Quercy.

L'exemple de ces utiles investigations a été donné à Cahors, il y a déjà trente ans, par M. Delpon, ancien député, qui a légué à sa famille et à ses concitoyens les plus honorables souvenirs. M. Delpon a publié en deux gros volumes, une *Statistique du département du Lot*, qui a été couronnée par l'Académie des sciences, et dans laquelle on trouve les renseignements les plus précieux sur les diverses périodes de l'histoire de cette contrée, qui garde les empreintes séculaires de la domination romaine et de la domination anglaise.

Parmi les successeurs laborieux de M. Delpon se distingue l'un des principaux avocats de Cahors, M. Dufour, auteur d'*Etudes historiques sur le Quercy, hommes et choses*. La première livraison, dont l'étendue dépasse 200 pages, fait désirer que les suivantes paraissent bientôt, traitant tout à la fois des grands hommes et des établissements religieux, administratifs et judiciaires. M. Dufour a exposé, aussi complètement que possible, dans l'un de ses chapitres les plus intéressants, le fameux procès de l'évêque de Cahors, Hugues de Géraud, condamné et déposé par le Pape Jean XXII, et mis à mort à Avignon. Au moment de formuler une opinion sur ce drame sinistre, il s'est arrêté devant un scrupule plein de droiture et de délicatesse. Il a trouvé qu'il y aurait impossibilité à vouloir aujourd'hui réviser cette affaire, sans avoir en main aucune des pièces qui servent de base, il y a cinq siècles, à la sentence rendue par le chef suprême de la chrétienté. Combien de prétendus historiens et d'ignorants journalistes agiraient sagement et honorablement, s'ils délaient avec le loyalisme de M. Dufour, qu'ils n'ont, dans certaines questions, aucun droit, aucune autorité!

Une autre monographie de M. Dufour est consacrée à l'un des poètes les moins connus de la Renaissance, Olivier de Magny, qui mérite assurément plus d'estime et plus d'honneur que la plupart de ses contemporains. D'ailleurs, pour ainsi dire, du moindre document, M. Dufour a tellement cherché, fouillé, commenté les diverses pièces de poésies, rapproché et comparé les détails et les indices qui jaillissent des œuvres d'Olivier de Magny comme des traits de lumière, qu'il est arrivé à faire revivre devant nous l'ami de Ronsard et de Du Bellay, dont il reproduit un grand nombre de vers pleins de charme, et remarquables surtout par deux qualités fort rares au seizième siècle, la pureté de l'expression et la justesse des descriptions et des images.

Le bibliothécaire de Cahors, M. Raphaël Périé, s'est mis à l'œuvre en même temps que M. Dufour. Il a composé une *Histoire du Quercy*, qui paraît sous les auspices du conseil général. On doit rendre cette justice à M. Périé que sa préoccupation principale est d'exposer impartialement toutes les opinions sur les points douteux, afin d'arriver aussi sûrement que possible à la découverte de la vérité.

Depuis longtemps une publication annuelle avait développé à Cahors le goût des recherches savantes. Cette publication, dont le titre paraît assez peu académique, est l'*Annuaire du département du Lot*, édité sous la direction de M. Delom, chef de division à la préfecture, chevalier de la Légion d'honneur. Suivant un usage non moins ancien que peu méritoire, les divers *Annaires* de France ne sont

guère autre chose que de véritables compilations, ou plutôt de véritables nomenclatures, contenant la liste exacte des fonctionnaires et des officiers ministériels, la date des foires et l'heure précise des éclipses. L'*Annuaire du Lot* tranche complètement avec cette uniformité, qui ne demande pas précisément de grands efforts d'imagination. Il se complète par l'insertion de notices et de documents pour servir à l'histoire locale, et les fonds nécessaires à sa rédaction et à son impression sont votés par le conseil général général, qui donne ainsi un bon exemple, digne de trouver des imitateurs.

L'*Annuaire du Lot*, pour 1863, renferme l'esquisse historique et descriptive du château de Mercuès, monument séculaire des évêques de Cahors, dont le principal salon déroule, sous les yeux du visiteur, les portraits ces prélats depuis plus de seize cents ans. L'auteur de cette étude est M. l'abbé Adolphe Guillou, curé de Parnac, qui, non content de ce premier succès, a écrit pour l'*Annuaire* de 1865, une histoire sommaire des évêques de Cahors, pleine de sages appréciations sur les différentes phases du Quercy depuis la période gauloise. On remarque, dans le même volume, un dénombrement très-curieux des fiefs et arrière-fiefs du Quercy en 1504, que son auteur, M. Dufour, n'est parvenu à découvrir qu'après dix ans de persévérants efforts. En 1861, l'*Annuaire du Lot* a reproduit le Mémoire de la *Commission de la topographie des Gaules*, fixant, par un vote unanime, dans la presqu'île de Luzech, l'emplacement d'Uxellodunum, dernier boulevard de la défense héroïque de nos pères contre l'invasion des Romains.

Cette question d'Uxellodunum a été récemment abordée par le congrès archéologique qui s'est réuni à Cahors, dans l'une des salles du séminaire. Une séance a été consacrée à la lecture et à l'examen de dissertations nouvelles. L'une de ces études, due à M. Nadal, traite tous les points du débat avec une grande supériorité et une clarté parfaite.

Le temps n'est plus où le récit des grands événements accomplis autour du trône, et par l'action directe des souverains, suffisait à l'instruction et même à la curiosité publiques. Il importe donc que, dans tous les départements comme dans le département du Lot, on découvre et l'on mette au jour les vieilles chartes des abbayes et des châteaux, les archives des parlements et des municipalités, les parchemins moins connus des anciennes familles. Un jour viendra où quelque illustre et infatigable écrivain réunira tous ces matériaux pour composer, non une histoire de France (nous en avons de très-bonnes) mais une véritable histoire de la nation française. En attendant qu'un tel livre paraisse, embrassant tout à la fois Paris et les grandes villes, la cour et les gouvernements des diverses provinces, les classes élevées et les classes inférieures, le clergé et les administrations de toute nature, applaudissons aux efforts généreux et peu récompensés des érudits qui se livrent, au fond de nos départements les plus éloignés, à de longs et pénibles travaux pour reconstruire, cité par cité, l'édifice des anciens jours, et nous montrer ainsi, à travers la succession des âges, la marche constante de la civilisation, fille de l'Evangile.

A. PAGÈS-DUPONT.

M. Pagès-Dupont, dans l'article qu'on vient de lire, n'épuise pas la liste des hommes laborieux qui fouillent sans trêve dans notre vieille histoire locale pour en mettre au jour les points importants. A côté de ces chercheurs infatigables, auxquels M. Pagès adresse avec tant de tact des éloges mérités, doit prendre place

M. Bertrand, notre compatriote, qui a si heureusement provoqué, dans le *Journal du Lot*, une polémique très-instructive sur Uxellodunum et dont les études sur cette intéressante question ne sont pas encore entièrement publiées. M. Calmels de Pontis, procureur impérial, à Cahors, ne vient-il pas également, avec un talent remarquable de nous retracer, dans son discours d'inauguration du nouveau palais de justice, le tableau de nos anciennes juridictions locales ?

Nous tenons aussi de bonne source que M. Charles Deloncle, l'auteur des *Voix natales et nationales*, travaille, en ce moment, à des notices historiques sur la ville de Puy-l'Évêque.

LOUIS LAYTON.

Faits Divers.

VILLE DE PARIS

SOUSCRIPTION

AUX

600,000 Obligations municipales

De 500 francs

Émises au cours de 450 francs

ET

REMBOURSABLES EN 60 ANS, A PARTIR DU 1er FÉVRIER 1869

Ces Obligations donnent droit :

- 1° - A un intérêt fixe de 20 francs par an, payable par semestre ; 2° - A des lots s'élevant à

UN MILLION CENT QUARANTE MILLE francs

(1,140,000 francs) par an, répartis

en quatre tirages trimestriels, qui auront lieu le 15 septembre, 16 décembre, 15 mars et 15 juin de chaque année.

Le 1er numéro sorti à chaque tirage gagnera un lot de..... fr. 150,000

Le 3e numéro sorti à chaque tirage un lot de..... 50,000

Les 3e, 4e, 5e et 6e, chacun un lot de 10,000 fr., soit..... 40,000

Les 7e, 8e, 9e, 10e et 11e, chacun un lot de 5,000 fr., soit..... 25,000

Les 10 numéros suivants, chacun un lot de 2,000 fr..... 20,000

TOTAL des Lots : { par trimestres... 285,000

{ par année..... 1,140,000

3° - Au remboursement au pair de 500 fr., à partir du 1er février 1869.

Le premier tirage des lots aura lieu

LE 15 SEPTEMBRE PROCHAIN.

Le service des intérêts, le paiement des lots, et le remboursement des Obligations sorties auront lieu, par semestre, à partir du 1er février 1866.

Une souscription publique sera ouverte, le 25 juillet 1865; elle sera close le 31 du même mois.

TABEAU DES DISTANCES.

Nouvelle commune de Saint-Sauveur-la-Vallée.

15 juillet 1865.

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu le tableau des distances en myriamètres et kilomètres de chaque commune du département du Lot aux chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, arrêté par le Préfet, le 25 août 1864 ;

Vu le règlement du 18 juin 1841 ;

Vu la loi, en date du 31 mai dernier, qui a distraint la section de St-Sauveur de la commune de Soulmoules, canton de Labastide-Murat; et a érigé cette section en commune distincte, dont le chef-lieu portera le nom de St-Sauveur-la-Vallée ;

Vu les instructions ministérielles du 22 juin 1865.

ARRÊTE :

Article 1er La nouvelle commune de St-Sauveur-la-Vallée sera inscrite au tableau des distances susvisé.

La distance du chef-lieu de cette commune au chef-lieu judiciaire de son canton, de son arrondissement et du département, est et demeure fixée de la manière suivante :

NOM DU CHEF-LIEU JUDICIAIRE		DÉSIGNATION DE LA COMMUNE	DISTANCE DE LA COMMUNE AU CHEF-LIEU JUDICIAIRE.			
d'arrondissement.	de canton.		de canton.	de l'arrondissement.	de département.	
Gourdon.	Labastide-Murat.	St-Sauveur-la-Vallée	0 m. 5 k.	2 m. 5 k.	3 m. 4 k.	

Article 2. Le présent arrêté sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture, pour être porté à la connaissance des parquets de la cour impériale, des Tribunaux de 1re instance et des greffes des justices de paix du département du Lot.

Fait à Cahors, le 15 juillet 1865.

Le Préfet du Lot, Chevalier de la légion d'honneur, Ch. de PEBEYRE.

Cahors, le 14 juillet 1865.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Service des lits militaires.

AVIS.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs,

Il sera procédé, le 2 octobre prochain, par les soins de M. l'Intendant militaire de la première Division, à Paris, à l'adjudication publique et au rabais de l'entreprise générale du service des lits militaires en France et en Algérie.

Un exemplaire du règlement et un exemplaire de chacun des Cahiers des charges qui doivent servir de base à cette adjudication sont déposés, avec les modèles imprimés de déclaration qui s'y trouvent joints, au secrétariat général de la Préfecture, où ils seront communiqués sur place aux personnes qui demanderont à en prendre connaissance.

Je vous prie de donner au présent avis la plus grande publicité possible.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, chevalier de la Légion-d'honneur, Ch. de PEBEYRE.

Le n° 993 du Bulletin des actes administratifs de la préfecture contient ce qui suit :

Décret qui convoque les Conseils d'arrondissement (1re partie de la session), pour le 31 juillet.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de notre Ministre de l'Intérieur ;

Vu les lois des 22 juin 1833, 10 mai 1838 et 7 juillet 1852 ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — Les Conseils d'arrondissement se réuniront le 31 juillet, pour la première partie de leur session dont la durée est fixée à 5 jours.

Art. 2. — Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 5 juillet 1865. Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Signé : LA VALETTE.

Pour ampliation :

Le maître des requêtes Secrétaire-Général, Signé : DE BOSREDON.

Décret qui convoque les Conseils généraux.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur ;

Vu les lois des 22 juin 1833, 10 mai 1838 et 7 juillet 1852 ;

Vu notre décret, en date du 5 juillet, portant convocation des conseils d'arrondissement pour la première partie de leur session ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — La session des conseils généraux s'ouvrira le 24 août prochain et sera close le 4 septembre au plus tard dans tous les départements de l'Empire à l'exception du département de la Seine.

Art. 2. — Les conseils d'arrondissement, à l'exception de ceux du département de la Seine, se réuniront le 18 septembre, pour la seconde partie de leur session, dont la durée est fixée à 5 jours.

Art. 3. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 12 juillet 1865. Signé : NAPOLÉON.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Mobilier personnel des instituteurs.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs,

Paris, le 28 juin 1865.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la circulaire ci-après que Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique m'a adressée, au sujet des allocations de secours sur les fonds de l'Etat, pour dépenses du mobilier personnel des instituteurs.

Je vous prie de vous conformer, en ce qui vous concerne, aux indications de cette circulaire.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, CH. DE PEBEYRE.

Monsieur le Préfet,

Malgré les recommandations contenues dans ma circulaire du 26 mai 1864, il est arrivé quelquefois que le mobilier fourni aux instituteurs ou

instituteurs pour leur usage personnel, en vertu des dispositions de l'article 1er du décret du 4 septembre 1863, ne remplissait pas toutes les conditions désirables : D'après les rapports de MM. les Inspecteurs primaires spécialement chargés de donner des renseignements à ce sujet, ce mobilier ne serait pas toujours neuf, ou quelques-uns des objets principaux qui le composent seraient mal établis, ou établis avec des matériaux de qualité inférieure. Ce sont là des circonstances qui sont en opposition formelle avec les vues exprimées dans le rapport présenté à l'Empereur l'appui du décret du 4 septembre.

Dans cette situation, j'ai dû demander que des meubles convenables fussent substitués à ceux qui ne remplissaient pas les conditions voulues, et ajourner, par suite, le paiement de la part contributive de l'Etat dans la dépense dont il s'agit.

Ces difficultés sont regrettables; car les observations de l'administration, quelque fondées qu'elles soient, sont parfois l'objet d'interprétations erronées, et son insistance, en présence de faits accomplis, est trop souvent considérée comme une exigence qui devient un motif de mécontentement.

Vous avez compris, Monsieur le Préfet, qu'il importe de prévenir le retour de pareilles difficultés.

Les circulaires des 26 septembre 1863, 2 février et 26 mai 1864 donnaient au sujet du mobilier des instituteurs les indications les plus précises; mais, pour prévenir tout malentendu entre l'administration et les autorités municipales, je viens de prendre un arrêté dont vous trouverez ci-joint une ampliation qui détermine les conditions dans lesquelles le secours de l'Etat sera désormais délivré; ainsi, à l'avenir, je n'ordonnerai la part contributive de mon département dans la dépense du mobilier personnel de l'instituteur qu'après la livraison intégrale et la vérification de ce mobilier. A cette fin, vous aurez à m'adresser, avec vos propositions d'ordonnement, un certificat de M. l'Inspecteur d'académie, constatant que le mobilier est complet, bien conditionné et d'une valeur réelle de 600 fr.

Vous voudrez bien, Monsieur le Préfet, porter cette nouvelle décision à la connaissance de MM. les Maires de votre département, et m'adresser un exemplaire du bulletin administratif ou de la circulaire qui contiendra vos instructions et l'arrêté précité.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour copie conforme : Le Ministre de l'Instruction publique, V. DURUY.

Le chef de la 3e division, V. PILLET.

Le Ministre secrétaire d'Etat au Département de l'Instruction publique.

Vu le décret du 4 septembre 1863 ;

ARRÊTE :

Art. 1er. — La subvention spéciale de 300 fr. accordée aux communes qui auront voté, aux termes de l'article 1er du décret du 4 septembre 1863, une somme égale, pour l'achat du mobilier personnel de l'instituteur ou de l'institutrice, publics, n'est ordonnée qu'après la livraison intégrale et la vérification dudit mobilier.

Art. 2. — Le Préfet adresse au Ministre, avec ses propositions d'ordonnement, un certificat délivré par l'Inspecteur d'académie, et constatant que les objets composant ledit mobilier, sont bien conditionnés et représentent une valeur réelle et vénale de 600 fr.

Art. 3. — MM. les Préfets et MM. les Inspecteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Paris, le 23 juin 1865. Le Ministre de l'Instruction publique, V. DURUY.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat, secrétaire général,

Tant que l'emprunt ne sera pas couvert, les quotités souscrites seront définitivement acquises. Lorsque les demandes dépasseront le nombre des titres restés disponibles, la souscription sera close, et les demandes de cette journée seront réduites proportionnellement.

Le prix de chaque Obligation, fixé à 450 fr. est exigible en huit termes savoir :

Au moment de la souscription.	25 fr.	} 450 fr.
Du 5 au 4 août 1865.	50 fr.	
Du 5 au 14 février 1866.	50	
Du 5 au 14 août 1866.	50	
Du 5 au 15 février 1867.	50	
Du 5 au 14 août 1867.	50	
Du 5 au 15 février 1868.	50	
Du 5 au 14 août 1868.	50	
Du 5 au 15 février 1869.	75	

Les souscripteurs auront le droit de se libérer par anticipation, et ils recevront jusqu'à la libération complète des obligations, sur leurs versements, anticipés ou non, un intérêt fixe de 4^o payable par semestre les 1^{er} février et 1^{er} août de chaque année.

DANS LE CAS DE LIBÉRATION COMPLÈTE, ILS RECEVRONT 20 FRANCS PAR OBLIGATION, ÉGALEMENT PAYABLES PAR SEMESTRE.

Ils participeront, dans tous les cas, au bénéfice des tirages de lots dont il a été parlé ci-dessus, et dont le premier aura lieu le 15 septembre prochain. Ils recevront, en outre, le remboursement du montant des termes qu'ils auront versés par anticipation.

À défaut de versement de termes échus dans les délais fixés, les souscripteurs en retard seront passibles de l'intérêt à 5^o des sommes restées en souffrance. Il sera loisible à l'Administration de les frapper même de déchéance et de faire vendre, sans mise en demeure préalable, les Obligations par eux souscrites.

On souscrit : A PARIS : A l'Hôtel-de-Ville et dans toutes les mairies ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Receveurs généraux et Particuliers des finances, qui fourniront tous les renseignements demandés.

NOTA. — La Banque de France prête sur ces titres 60^o du cours coté à la Bourse de Paris.

Erratum.

Le *Moniteur* rectifie, dans le numéro du 19 juillet et dans sa nouvelle publication, des

clauses de la souscription de l'emprunt de la Ville de Paris, une erreur commise dans la publication de mardi. Il précise que « dans le cas de libération anticipée des obligations, les porteurs recevront immédiatement 20 francs par obligation, payables par semestre. »

Cette rectification est faite dans l'avis ci-dessus.

La Société générale de Crédit Mobilier à l'honneur de prévenir le public qu'elle se charge, sans commission et sans frais, de souscrire à l'emprunt de la ville de Paris, pour le compte des personnes qui habitent les départements et l'étranger. A cet effet, le premier versement de 25 francs devra lui être transmis, en billets de Banque ou en valeur réalisables, avant le 25 juillet présent mois, à l'adresse de la Société de Crédit Mobilier, **Place Vendôme, 15, à Paris.**

VITICULTURE.

Le *Moniteur* viticole recommande en ces termes à ses lecteurs les travaux d'ébourgeonnement et de pincement.

Le pincement est une opération essentielle, malheureusement trop négligée ou mal faite. Il est bon de laisser généralement trois ou quatre feuilles au-dessus du fruit et de tenir le bourgeon terminal de la branche à fruit un peu long. Le but du pincement est de forcer la sève à se porter dans le fruit et de l'empêcher de nourrir des parties inutiles. On ne doit jamais perdre de vue ce but principal.

Cependant, lorsque les bourgeons sont chétifs et faibles, il vaut mieux ne pas les pincer. Cette recommandation d'un éminent viticulteur, M. Fleury Lacoste, s'explique facilement ; car, pour refouler la sève avec profit et atteindre le but du pincement, une première condition est indispensable, c'est qu'il y ait la sève. Or, la faiblesse du bourgeon indique suffisamment que la sève n'y circule pas avec assez d'abondance ; il est donc nécessaire de laisser à ces bourgeons tous les moyens d'appel qui attirent la sève et leur rendent la même vigueur qu'aux autres.

Le pincement fait développer des contre-bourgeons qu'il faut arrêter à temps en les pinçant à leur tour, mais à une ou deux feuilles seulement, et l'on devra ainsi continuer à empêcher toute croissance superflue.

Que veut-on obtenir en cultivant la vigne ? Le plus de fruit possible et du fruit plein et bien nourri, propre à produire un vin solide. C'est par un pincement bien compris qu'on y parvient, parce qu'on maîtrise ainsi la plante et qu'on oblige la sève à s'élaborer au profit du raisin.

L'ART DE FAIRE FORTUNE EN AMÉRIQUE.

Il nous tombe sous la main un livre curieux, autant par les faits qu'il raconte que par les préceptes qu'il renferme. C'est *L'art de faire fortune* exposé par un homme qui, ne possédant pas un sou à vingt ans, était, dans l'âge mûr, quatre à cinq fois millionnaire. Cet homme n'est autre que le fameux Barnum, l'impresario de Jenny Lind, le cornac du général Tom Ponce, l'exhibitionniste aventureux et généreux qui offrait cent mille francs par mois à la Patti si elle voulait chanter sur les théâtres d'Amérique.

L'auteur de *L'art de faire fortune* a prêché d'exemple, et cette observation donne une valeur considérable à son écrit. Bien que consacré surtout à l'industrie spéculative, il est applicable, dans son ensemble, aux diverses positions de la vie. Le marchand y trouvera d'utiles conseils, le producteur aussi, et aussi même l'artisan citadin, le fermier rustique.

Mais peut-être faut-il se charger la cervelle de combinaisons subtiles, s'empêtrer la mémoire d'apophthegmes sententieux ? Point. M. Barnum, qui sait le prix du temps, s'en montre ménager au profit de ses lecteurs qu'il cherche à transformer en disciples. Son catéchisme de fortune est résumé en dix commandements laconiques. Les voici :

- I^{er} Commandement. — Choisissez le genre d'affaires qui convient à vos inclinations naturelles.
- II. — Que votre parole soit toujours sacrée.
- III. — Quoique vous fassiez, faites-le de toutes vos forces.
- IV. — Ne faites usages d'aucune boisson enivrante.
- V. — Espérez, sans être trop visionnaire.
- VI. — N'éparpillez pas vos efforts.
- VII. — Ayez de bons employés.
- VIII. — Faites de la publicité.
- IX. — Soyez économe.
- X. — Ne comptez que sur vous-même.

Ce décalogue à ses rigueurs, ses exigences, qui reposent sur une connaissance profonde du temps, des choses, des hommes. Rien ne s'ob-

tient, dans l'ordre des biens légitimes, sans privation et sans labeur. Mais aussi qu'elle compensations lorsque les résultats se produisent ! Le but atteint c'est-à-dire l'aisance domestique, la considération publique, la fierté satisfaite, la famille heureuse, le présent paisible, l'avenir sûr, n'est-ce pas de quoi faire oublier la fatigue et les ennuis de la route.

Pour extrait : A. LAYTOU.

— 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement, par la délicieuse Revalscière Du Barry, qui guérit sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, gastrites, gastralgies, constipations, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, l'haleine, échauffements, foie, inflammations, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 1/2 kil., 4 fr. ; 1 k., 7 fr. ; 2 k. 1/2, 16 fr. ; 6 k., 32 fr. ; 12 k., 60 fr. — Du Barry place Vendôme, 26, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol ; — Vinel, et tous pharmaciens et épiciers.

Les Eaux de Seltz et les Limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraîchissante qu'hygiénique. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. Duc pharmacien de notre ville. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareil ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphoïdes de M. Duc réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide sulfurique. Le prix de ses syphons n'est que de 30 centimes.

BULLETIN FINANCIER.

20 juillet. 1865.			
au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baïsse.
3 pour 100	67 60	» 40	» »
4 1/2 pour 100	96 75	» 10	» »
21 juillet.			
au comptant :			
3 p. % emprunt de 1864.	67 70	» 40	» »
4 1/2 pour 100	96 75	» »	» »
22 juillet.			
au comptant :			
3 pour 100	67 65	» 05	» »
4 1/2 pour 100	97 00	» 05	» »

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE

Paris, CANDÈS et Co, boulevard Saint-Denis, 26 — Flacon 5 fr. — Cahors, VINEL, pharmacien.

L'efficacité du LAIT ANTEPHÉLIQUE contre les éphérides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de gros sesse, etc.) est incontestable. Mélangé avec 2/3 cu 3/4 d'eau, ce LAIT dépure, tonifie le tissu de la peau, détruit et prévient hâle, efflorescences, rougeurs, boutons, rugosités, etc., — rend et conserve au visage un teint clair et uni.

Etude de M^e Ch. Besse de Laromiguière, avoué près le tribunal civil de Cahors.

Vente sur saisie immobilière

A l'audience du 29 juillet courant, tenue par le tribunal civil de Cahors, à onze heures et demie du matin.

Cette vente est faite au préjudice de Pierre-Antoine Gaillard, dit Cuquel, cultivateur, domicilié à Sailha, commune de Lalbenque. Elle comprend maison d'habitation, grange et autres édifices pour l'exploitation, terres labourables, prés, vignes, bois et pâture. Elle sera faite en huit lots, (pour le détail, voir le n^o du *Courrier du Lot* du 28 juin dernier) — Sur la mise à prix totale de douze mille huit cent cinquante francs.

Les personnes qui désireraient avoir d'autres renseignements, pourront s'adresser à M^e Ch. Besse de Laromiguière, avoué près le tribunal civil de Cahors, ou prendre connaissance du cahier des charges, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

Le 7 juillet 1865.
Ch. BESSE DE LAROMIGUIÈRE.

LES MÉDECINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS prescrivent une cuillerée à bouche de Vin de Bellini dans un verre d'eau fraîche comme le moyen le plus efficace pour calmer la soif et prévenir les dérangements d'intestins, si fréquents et si dangereux pendant les fortes chaleurs. (Voir sur la notice les appréciations de l'abbé de la Gazette des hôpitaux et autres feuilles médicales qui ont constaté les propriétés toniques, stomachiques, apéritives et fébrifuges du Vin de Bellini.)

ENTREPÔTS PRINCIPAUX :
Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7; Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9; Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies.
A Cahors, Pharmacie VINEL.

A LOUER

UN GRAND ET JOLI MAGASIN

situé rue du Lycée, maison Audoury.

Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux.
S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Graniou, à Cahors.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

CHATEAU et TERRE de POYANNE (en Chalosse) Sur les bords de l'Adour, entre Dax et Saint-Sever, en vue des Pyrénées,

A VENDRE

même sur une enchère, en la chambre des Notaires de Paris, le 25 juillet 1865, en un lot, sur la mise à prix de : 356,253 francs, ou en quatre lots :

- 1^{er} — Château style Louis XIII. Contenance : 28 h. — mise à prix 447,473
 - 2^e — Dix métraires. Contenance : 102 h. — mise à prix 121,000
 - 3^e — Propriété de Lesbarguères. Contenance : 47 h. — mise à prix 40,000
 - 4^e — Moulin d'Arthous et bois. Contenance : 22 h. — mise à prix 47,732
- S'adresser à M^e BARDOU, notaire à Paris, rue le Pelletier, 29.

CORS Oignons, etc. En 30 minutes on s'en débarrasse avec les LIMES CHIMIQUES AMÉRICAINES de P. Mourthé (brevet s. g. d. g.), fournisseur des armées; approuvées par diverses académies et par 15 gouvernements. — 3000 cures authentiques. — Médailles de 1^{re} et de 2^{me} classes. — Les rapports officiels constatent qu'elles ont guéri 2000 soldats. (Voir le prospectus). — Prix : 3 fr. Dépôt général, 18, Boulevard Prince-Eugène, à Paris, et dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt, à Cahors, pharmacie Vinel.

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | CRISTAUX
COMESTIBLES | PORCELAINES

LAMPES et HUILE

DE
PETROLE

Joli MAGASIN à louer

Situé sur les Boulevards, Galerie Audoury. — Maison Bourges.

Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M^d de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.


Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.

S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ

Boulevard Sud, près la Mairie de Cahors

Premier prix, médaille d'argent, exposition de 1865



Se recommande par la beauté et le fini complet de ses épreuves; spécialité de Portraits-cartes.

En vente chez tous les principaux libraires, au magasin Soulié doreur, des vues photographiques, grande et petite dimension, de Cahors et ses environs.

Les prix varient de 1 fr. à 5 fr.

A VENDRE

Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinière et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-mo-dérés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, fanbourg Labarre.

A VENDRE

L'ÉTUDE D'HUISSIER

Du Canton de Labastide-Murat, (Lot). S'adresser directement, à M. Caminade, Luissier, à Labastide-Murat.

MALADIES SECRÈTES

Essence dépurative concentrée l'iodure de potassium, du Docteur DUCOUX, de Poitiers.

Ce précieux dépuratif, complémentaire des écoulements, préserve des accidents secondaires et tertiaires et les guérit radicalement en paralysant les effets du mercure employé. S'emploie avantageusement dans les rhumatismes et les maladies de la peau.

Dépôt à Cahors, chez M. Duc, ph.

A VENDRE

Une propriété, située à Vignier, commune de Sauveterre, canton de Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

Cette propriété se compose de maison, grange, jardin, prés, terres labourables, vignes et friches d'une contenance de trente-cinq hectares environ.

S'adresser, pour la vente, à M. Pignères, notaire, à Vazerac (Tarn-et-Garonne), ou bien à M. Brassac, fils aîné, propriétaire, à Crayssac (Lot), ou à son bordier, résidant sur les lieux.

On donnera toute facilité pour le paiement.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.